L'ALLIANCE 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'ALLIANCE 7

Siège social : 9 Boulevard Malesherbes

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ALLIANCE 7 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union intersyndicale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie. « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

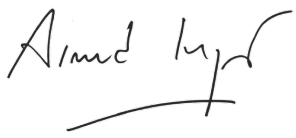
individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de le syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 3 mai 2019
Le commissaire aux comptes
Audexys



Arnaud Longérinas
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	143 932.44	143 932.44		2 156.95	2 156.95-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	582 684.14	301 699.86	280 984.28	316 129.88	35 145.60-	11.12-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	7 622.45		7 622.45	7 622.45		
	Prêts	117 487.71		117 487.71	117 060.38	427.33	0.37
	Autres immobilisations financières	82 168.88		82 168.88	87 426.49	5 257.61-	6.01-
	Total I	933 895.62	445 632.30	488 263.32	530 396.15	42 132.83-	7.94-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	101.13		101.13		101.13	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	40 652.11		40 652.11	62 662.09	22 009.98-	35.12-
	Autres créances	202 359.27		202 359.27	241 298.27	38 939.00-	16.14-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 453 840.88		3 453 840.88	3 394 805.05	59 035.83	1.74
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	115 350.91		115 350.91	18 985.03	96 365.88	507.59
	Total III	3 812 304.30		3 812 304.30	3 717 750.44	94 553.86	2.54
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 746 199.92	445 632.30	4 300 567.62	4 248 146.59	52 421.03	1.23

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	494 781.00	502 981.00	8 200.00-	1.63-
	Report à nouveau	38 112.25	38 112.25		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	45 312.11	57 669.84	12 357.73-	21.43-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	2 675 725.56	2 609 855.72	65 869.84	2.52
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 253 930.92	3 208 618.81	45 312.11	1.41
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	250 659.00	321 262.00	70 603.00-	21.98-
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	250 659.00	321 262.00	70 603.00-	21.98-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 358.23	275 207.62	50 150.61	18.22
	Dettes fiscales et sociales	465 544.22	443 058.16	22 486.06	5.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 075.25		5 075.25	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	795 977.70	718 265.78	77 711.92	10.82
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 300 567.62	4 248 146.59	52 421.03	1.23

(1) Dont à plus d'un an — 795 977.70 — 718 265.78
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	115 355.76	223 422.74	108 066.98-	48.37-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	46 707.00	73 559.00	26 852.00-	36.50-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	458 829.05	443 901.67	14 927.38	3.36
Collectes				
Cotisations	3 463 950.00	3 373 489.00	90 461.00	2.68
Autres produits	1.05	3 875.36	3 874.31-	99.97-
Total I	4 084 842.86	4 118 247.77	33 404.91-	0.81-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 613 707.60	1 634 853.30	21 145.70-	1.29-
Impôts, taxes et versements assimilés	167 720.88	176 154.89	8 434.01-	4.79-
Salaires et traitements	1 264 743.39	1 169 426.31	95 317.08	8.15
Charges sociales	667 034.71	687 807.32	20 772.61-	3.02-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	77 985.99	76 014.94	1 971.05	2.59
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	250 659.00	321 262.00	70 603.00-	21.98-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	596.75	140.36	456.39	325.16
Total II	4 042 448.32	4 065 659.12	23 210.80-	0.57-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	42 394.54	52 588.65	10 194.11-	19.38-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	7 664.30	6 472.96	1 191.34	18.40
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	7 664.30	6 472.96	1 191.34	18.40
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	7 664.30	6 472.96	1 191.34	18.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 058.84	59 061.61	9 002.77-	15.24-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 332.89	6 332.89-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		6 332.89	6 332.89-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 112.68		2 112.68	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 000.92	6 000.92-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	819.05	169.74	649.31	382.53
Total VIII	2 931.73	6 170.66	3 238.93-	52.49-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 931.73-	162.23	3 093.96-	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 815.00	1 554.00	261.00	16.80
Total des produits (I+III+V+VII)	4 092 507.16	4 131 053.62	38 546.46-	0.93-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 047 195.05	4 073 383.78	26 188.73-	0.64-
Solde intermédiaire	45 312.11	57 669.84	12 357.73-	21.43-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	45 312.11	57 669.84	12 357.73-	21.43-

SYNDICAT L'ALLIANCE 7
9 J Boulevard Malesherbes

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

FROMANTIN & ASSOCIES
122 Avenue Charles De Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE
01.40.88.12.10

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations générales complémentaires 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 8
Etat des amortissements 8
Etat des provisions 9
Etat des échéances des créances et des dettes 9
Evaluation des amortissements 9
Produits à recevoir 9
Charges à payer 10
Charges et produits constatés d'avance 10

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites 10

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels 11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 300 567.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 084 842.86 Euros et dégageant un excédent de 45 312.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 ainsi que du réglement CRC 99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du réglement CRC 99-01 ainsi que du règlement ANC 2014-03 modifié relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Une partie des dépenses de fonctionnement concernant les locaux de l'ALLIANCE 7 est prise en charges directement par le GIE 9 MALESHERBES.
La quote-part relative à l'ALLIANCE 7 transférée par le GIE est comptabilisée par nature de charges.
Le compte courant GIE 9 MALESHERBES présente un solde débiteur de 119 958,83 euros au 31 décembre 2018.

Le fonds de garantie de l'ALLIANCE 7 qui s'élève à 1 812 015 Euros est composé des apports avec droit de reprise effectués par les syndicats membres.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

La répartition s'établit comme suit au 31 décembre 2018 :

- Syndicat des Fabricants de Biscuits et Gâteaux de France	358 147 €
- Syndicat de la Panification Croustillante et Moelleuse	64 162 €
- Syndicat Français des Céréales du Petit déjeuner	124 187 €
- Syndicat Français de la Nutrition spécialisée	168 334 €
- Syndicat des Apéritifs à croquer	114 691 €
- Syndicat du Chocolat	701 860 €
- Syndicat National de la Confiserie	222 379 €
- Syndicat Français du Café	40 000 €
- Syndicat Français des Miels	18 255 €
	----------
	1 812 015 €

Une contribution exceptionnelle de 480 000 € (Plan de transformation) a été comptabilisée et perçue au cours de l'exercice 2016 et n'a pas fait l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices.
Le solde net de cette contribution, déduction faite des charges y afférentes engagées chaque année, figure en réserve pour projet associatif spécifique et s'élève à la somme de 364 671 € au 31 décembre 2018 après imputation à hauteur de 8 200 € de charges spécifiques lors de la dernière assemblée générale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	163 930		
Installations générales agencements aménagements divers	322 894		12 166
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	243 377		29 337
TOTAL	566 272		41 503
Autres titres immobilisés	7 622		
Prêts, autres immobilisations financières	204 487		6 902
TOTAL	212 109		6 902
TOTAL GENERAL	942 311		48 405

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		19 997	143 932	
Installations générales agencements aménagements divers		0	335 060	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		25 090	247 624	
TOTAL		25 091	582 684	
Autres titres immobilisés			7 622	
Prêts, autres immobilisations financières		11 732	199 657	
TOTAL		11 732	207 279	
TOTAL GENERAL		56 820	933 896	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	161 773	2 157	19 997	143 932
Installations générales agencements aménagements divers	100 252	36 935		137 188
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	149 890	39 713	25 090	164 512
TOTAL	250 142	76 648	25 090	301 700
TOTAL GENERAL	411 915	78 805	45 088	445 632

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		2 157			
Instal.générales agenc.aménag.divers	36 935				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 269	25 625	819		
TOTAL	50 204	25 625	819		
TOTAL GENERAL	50 204	27 782	819		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	321 262	250 659	112 334	208 928	250 659
TOTAL	321 262	250 659	112 334	208 928	250 659
TOTAL GENERAL	321 262	250 659	112 334	208 928	250 659
Dont dotations et reprises d'exploitation		250 659	112 334	208 928	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	117 488	10 599	106 889
Autres immobilisations financières	82 169	0	82 169
Autres créances clients	40 652	40 652	
Personnel et comptes rattachés	1 900	1 900	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 993	17 993	
Groupe et associés	175 644	175 644	
Débiteurs divers	6 822	6 822	
Charges constatées d'avance	115 351	115 351	
TOTAL	558 019	368 961	189 058

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	325 358	325 358		
Personnel et comptes rattachés	201 096	201 096		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	230 818	230 818		
Impôts sur les bénéfices	1 815	1 815		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 998	19 998		
Autres impôts taxes et assimilés	11 817	11 817		
Autres dettes	5 075	5 075		
TOTAL	795 978	795 978		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire ou dégressif	1 à 6 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	9 ans
Matériel bureau / informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	40 652
Autres créances	3 719
Total	44 371

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 439
Dettes fiscales et sociales	344 997
Autres dettes	5 075
Total	555 511

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	115 351
Total	115 351

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans ou plus + indem rupture	moins d'un an à 6 ans	27 696
55 à 59 ans	de 7 à 11 ans	57 414
50 à 54 ans	de 12 à 16 ans	18 913
45 à 49 ans	de 17 à 21 ans	111 082
40 à 44 ans	de 22 à 26 ans	32 874
35 à 39 ans	de 27 à 31 ans	924
30 à 34 ans	de 32 à 36 ans	1 479
25 à 29 ans	de 37 à 41 ans	277
20 à 24 ans	de 42 à 46 ans	
moins de 20 ans	plus de 46 ans	
Engagement total		250 659

Hypothèses de calculs retenues

Le montant total des engagements de retraite et indemnités de rupture comptabilisé, pour l'ensemble du personnel, s'élève à 250 659 € au 31 décembre 2018.

Ils sont calculés sans prise en compte des tables de mortalité et sans taux d'actualisation mais en retenant une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite par tranches d'années restant à effectuer jusqu'à l'âge de 67 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Dotation aux amortissements excep	819	687100
- Divers	2 113	671800
Total	2 932	